L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 21 JUIN 1885.

Lettre d'Espagne.

Madrid, 28 mai.

Une conversation avec le docteur Ferran, auteur de l'inoculation anticholérique.

La question du jour en Espagne est la décision subite que le gouvernement a prise contre l'inoculation qui avait été employée comme préservatif par les populations de la province de Valence où le choléra sévit depuis le mois de mars dernier. Aussitôt que le ministre de l'intérieur a pris la résolution d'interdire l'inoculation du virus cholérique, M. le docteur Ferran, auteur et principal propagateur de ce procédé, est venu à Madrid avec plusieurs médecins qui avaient coopéré à ses expériences. J'ai voulu entendre de la bouche de M. Ferran lui-même quelques détails sur les résultats de son système, et j'essaierai de retracer le plus fidèlement possible ce qu'il m'a exposé :

Depuis longtemps, m'a-t-il dit, je me suis consacré aux études de biologie des parasites et à la microbiologie. Elève de la Faculté de Barcelone, où j'ai pris mon diplôme de docteur, j'ai soumis à cette Faculté de médecine le résultat de mes travaux sur le bacillus-coma de Koch; elle a daigné approuver mes recherches, et les a même récompensées. Par conséquent, on ne saurait m'accuser de faire de la médecine illégale, ni de disséminer un spécifique, comme le prétend l'ordonnance du ministre qui défend mes inoculations. En réalité, il s'agit de travaux faits au grand jour, d'expériences tentées au sein et sur l'ordre des autorités et des médecins sur près de douze mille personnes dans l'espace de deux mois. C'est comme délégué du gouvernement de Valence que j'ai visité les villages et villes infectés, pour y pratiquer l'inoculation sous les yeux des maires.

" Le conseil supérieur de santé a d'ailleurs ici même, à Madrid, décidé à la majorité de 12 voix, représentées par des médecins, contre 8 voix appartenant à des fonctionnaires civils, que je n'avais fait aucun usage illégal de moyen préventif secret, vu que la Faculté de médecine de Barcelone avait opiné en faveur de mon système parfaitement connu. Le ministre et la majorité du conseil supérieur de santé ont résolu de suspendre mon inoculation jusqu'à ce qu'une commission de médecins et que c'est le doyen de l'Ecole à Madrid qui m'a défendu au Sénat mieux que je n'eusse pu le faire.

" Je vais accompagner la commission qui part pour le théâtre de l'épidémie et j'espère arriver par les résultats à prouver le succès de l'inoculation comme moyen préventif. J'ai en ma possession un nombre tel de statistiques que j'espère triompher d'une opposition plutôt politique que professionnelle, mais ce serait entrer sur un terrain délicat que je ne veux pas aborder.

Pressé par moi de questions, M. le docteur Ferran continua ainsi :

" En 1884 je fus désigné, après concours, par la ville et la Faculté de Barcelone, pour aller, avec deux collègues, à Marseille où à Toulon durant l'épidémie cholérique. C'est là que j'ai commencé à recueillir sur le choléra, sur le bacillus-coma, microbe ou virgule, des données et des observations qui me décidèrent à pousser plus loin mes recherches.

" Je me suis livré à une série d'expériences sur le bacillus-coma pour arriver, à la suite de longues investigations, à acquérir la preuve que le virus atténué peut devenir une vaccine anticholérique. J'ai essayé sur des animaux, sur moi-même onze fois, sur mes collaborateurs, sur douze mille habitants de la province de Valence.

Je crois être fondé à affirmer que l'inoculation faite avec prudence sur des sujets qui ne sont pas encore atteints des symptômes prémonitoires du choléra, ni même de diarrhée ordinaire, produit dans les quatre ou six jours une série parfaitement caractérisée de symptômes cholériformes d'une intensité qui varie selon les individus, et qui se terminent toujours par une réaction favorable ; tous ces phénomènes en général ont lieu dans les vingt-quatre heures ou au plus dans les quarante-huit heures après l'inoculation.

" Cette première inoculation a à peu près toujours préservé du choléra les personnes inoculées et résidant même dans les foyers, comme Jativa et Alcira. Ainsi, à Alcira, sur 7,018 vaccinés, une seule fois, dix seulement ont eu un choléra, assez bénin dans sept cas, et mortel seulement pour trois individus atteints de diarrhée prémonitoire quand on les inocula.

Dans cette même ville de Alcira, 3,011 personnes se firent vacciner une seconde fois et pas une seule de ces 3,011 n'a succombé au choléra. Auprès de ces chiffres des vaccinés entre le 1er et le 18 mai, mettez le reste de la population, car Alcira a seize mille âmes; et dans la partie non vaccinée vous trouverez, du 1er au 10 mai, 73 personnes attaquées du choléra et 39 morts.

" Je sais d'avis sûr, cinq jours après une première inoculation, il serait prudent d'en faire une seconde avec une quantité plus forte de vaccine. Si l'intensité des phénomènes obtenus chez l'inoculé est aussi forte que la première fois, une même inoculation, à mon sens et me fondant sur mes observations, assurerait une immunité complète. L'inoculation ne produit, ordinairement, qu'une indisposition générale de vingt-quatre à quarante-huit heures, mais la manifestation locale au bras peut se prolonger un peu.

" Je recommande toujours à mes collaborateurs les plus grands soins dans l'examen au microscope et du bouillon et de la vaccine pour empêcher l'inoculation d'autres germes qui pourraient produire, comme dans quelques villages, des accidents fâcheux, quoique point mortels. J'ai moi-même inoculé plus de 6700 personnes en deux mois, et mes collaborateurs, et sous ma direction les médecins du pays, ont inoculé plus que ce nombre-là.

" J'ai fait tous mes travaux seul avec le docteur Pauli et plus tard le docteur Pulido. Mais c'est seulement il y a dix ou douze jours, que le gouverneur de Valence m'indique que l'Etat aiderait à mes travaux et recherches parce qu'à Madrid, aux Cortès, on en avait parlé, et que l'opinion s'occupait de mes expériences. Je les poursuivrai en Espagne, à moins qu'on ne persiste à me l'interdire. Dans ce dernier cas, j'irai à l'étranger, où l'on a daigné faire un accueil bienveillant à mes travaux, et je vous apporterais que mon désir serait d'aller en Orient ou dans les Indes anglaises pour y étudier le choléra dans son pays d'origine."

M. Ferran est un homme encore jeune, de trente-six ans, Catalan de naissance, et sa figure ouverte, ses traits énergiques, son langage net, malgré une certaine froideur dans ses manières, révèlent une grande ténacité dans ses convictions médicales. Il parle sans animosité contre le ministre de l'intérieur, car il a l'air de le croire seulement mal renseigné et induit en erreur par quelques influences, peut-être au fond irritées de voir le jeune médecin patronné par de grands médecins et de grands orateurs qui ont le tort d'appartenir à l'opposition libérale.

(Le *Temps* du 1er juin.)

LES TRIBUNAUX COMIQUES.

L'HABITUDE D'ALLER A DROITE.

Il était sur son char : ses clients irrités
Frémissaient au galop de ses chevaux fouettés
Tandis que lui, l'œil fixe et la tête baissée,
Semblait se conformer à sa seule pensée.
Un cri des dieux clients, brisés par les cahots,
Des agents aussitôt a troublé le repos.
Et du sein de la foule une voix formidable
Répond avec angoisse à ce cri redoutable.

On voit d'ici la scène dont le récit rappelle celui de Thémistocle et le suit même presque mot à mot, disons-le avec franchise, au risque d'un procès en plagiat intenté par les descendants de Racine.

La suite de cette scène, on la devine bien : arrivée des gardiens de la paix, procès-verbal fait au cocher, outrage de celui-ci aux agents, et enfin sa comparution en police correctionnelle.

Il se nomme Tourneuol et ressemblait qu'étant ivre il a voulu conduire ses chevaux, bien qu'incapable de se conduire lui-même.

Mais, ajoute-t-il, tout ça c'est de la faute de mes chevaux.

M. le président.—Comment, la faute de vos chevaux ; c'est par leur faute que vous avez outragé les agents ?

Tourneuol.—Ah, ça, c'est autre chose, s'est venu après ; mais ça n'empêche pas qu'ils sont cause de tout.

M. le président.—Ils sont cause que vous les avez lancés au galop et leur faisiez suivre votre gaudriole? Ils sont cause que vous étiez ivre ?

Tourneuol.—Je ne dis pas ça, mais ils sont pourtant habitués à me voir en riboote, et ce ne les empêche pas, ordinairement, d'aller comme des anges, au bon trot, de prendre leur droite ; ils filent bellement, gentiment, comme la pensée de l'homme. Je ne sais pas ce qu'ils avaient ce jour-là, ces doux imbéciles de chevaux.

M. le président.—Vous les frappiez à grands coups de fouet, naturellement ils prenaient le galop.

Tourneuol.—Je les fouettais, oui, mais pas pour ça ; pour qu'ils prennent la droite au lieu de la gauche, ils n'ont pas compris ; moi, d'abord, la droite, c'est dans ma nature ; tout petit, quand j'allais à la promenade avec l'école, je me mettais à droite. Quand je ne travaille pas et que je passe dans la rue, tout le monde vous dira que je prends toujours le trottoir de droite. Quand je vas à une messe d'enterrement, si les hommes sont à gauche, j'y vas pas, je vas à droite, avec les dames, c'est ma nature, dont preuve que je ne mends pas mes chevaux à gauche.

M. le président.—Enfin, reconnaissez-vous avoir outragé les agents ?

Tourneuol.—Je ne vas pas à l'encontre que j'ai pu être malhonnête dans mes procédés ; mais tout ça, c'est là faute de mes chevaux ; que le cheval, c'est le bestial le plus bête de la créature humaine ; que l'oie, auprès du cheval, est un académicien ; c'est si tellement cornichon, des chevaux, que les miens en avaient devant eux qui allaient à droite ; d'autres se seraient dit : "Tiens, ils vont à droite, pourquoi donc que je vas à gauche ?"

M. le président.—Allons, en voilà assez.

Tourneuol.—Je me tais, mon président ; mais je suis connu pour aller toujours à droite.

Le Tribunal le condamne à huit jours de prison pour le délit, et 5 francs pour l'ivresse.

Tourneuol (qui paraissait en état de liberté) veut se retirer, mais il tourne à droite et se trouve arrêté par le banc des prévenus.

"Tenez, dit-il, encore une preuve ! Vous voyez, pour sortir, il faut que je tourne à gauche, je vas à droite, c'est ma nature."

LE FIANCÉ DE MLLE LEPRINCE.

Voltaire, qui a raillé tant de choses, ne pouvait pas épargner l'institution du mariage, et il a fait : "C'est une chose si grave (a-t-il dit) qu'il n'y a pas trop de toute la vie pour y songer."

C'est ainsi qu'il est resté garçon.

M. Pumerol qui, d'ailleurs, n'a que celle du commun avec Voltaire, paraît croire, lui aussi, qu'on ne saurait trop réfléchir avant de s'engager dans des liens indissolubles ; il a peut-être raison, mais où il a eu absolument tort, c'est de se faire ce sage raisonnement après avoir demandé Mlle Athalie Leprince en mariage, laquelle en a accepté son cœur, sa main et son nom ridicule, mais sans fâche.

Et puis, au moment de réaliser les projets matrimoniaux, Pumerol s'est appréciablement refroidi ; le futur beau-père, les des tergiversations de son futur gendre, et doué d'un tempérament apoplectique, a fait le contraire, il s'est échauffé ; de telle sorte qu'un beau jour il a voulu lui casser les reins, et que les voilà tous deux en police correctionnelle.

M. Pumerol lève la main pour prêter serment, puis la met dans son gilet, et, après ce geste familier à Napoléon le Grand, il expose sa plainte, sans rappeler en rien les quarante siècles qui du haut des Pyramides contemplaient l'armée du héros.

Il nous apprend d'abord qu'il est sculpteur de talent, bien qu'inférieur à Michel Ange : c'est même là, ajoutait-il, ce qui avait plu beaucoup à Mlle Leprince, qui a les goûts artistiques, et à son père qui, étant entrepreneur de bâtisses, voyait, dans un gendre comme moi, l'occasion de façades et caryatides supérieures à ce que font d'habitude ses confrères.

Leprince (d'une voix aigre à hérisser un bonnet à poil)—M'avez-vous, oui-ou non, demandé ma fille en mariage ?

M. Pumerol.—Z-ou non serait contraire à la vérité, autant qu'il l'est à la grammaire ; il est patent et indiscuté que j'ai sollicité l'honneur de votre alliance.

Leprince (daté)—L'honneur était pour moi, monsieur Pumerol.

M. Pumerol.—Je n'ai pas voulu dire autre chose, monsieur Leprince.

Leprince.—Je vous en remercie.

M. Pumerol.—Il n'y a pas de quoi.

M. le président.—Voyons, assez d'assaut de politesses. (Au prévenu). Reconnaissez-vous avoir frappé le plaignant ?

Leprince.—Me permettez-vous de dire la raison pour laquelle ?

M. le président.—Vous reconnaissez le fait, bien ; expliquez-vous.

Leprince.—Monsieur, j'ai une fille, mon Athalie, une perle qui mérite qu'un mari fasse son bonheur.

M. Pumerol.—C'est justement parce que je voulais faire son bonheur et le mien que je me disais toujours : Attendons encore pour savoir si c'est réellement une perle, comme le sont toutes les filles à marier.

Leprince (du ton de quelqu'un qui s'est touché une mauvaise dent). Il en doute !

M. Pumerol.—Je n'en doutais pas ; j'attendais pour être plus sûr, voilà tout.

M. le président.—Mais arrivons donc aux coups.

M. Pumerol.—J'ai été huit jours au lit ; voilà le certificat de mon médecin.

M. le président.—Enfin, à quel propos ?

Leprince.—Comment, monsieur ! vous un individu qui me sollicite la main de ma fille, j'en parle à Athalie qui n'a jamais eu tant de plaisir ; alors je dis à M. Pumerol : "Voyez-le ! vous lui plaisez et à moi pareillement ; sa pauvre mère est morte, mais je suis sûr qu'elle donne son consentement."

C'est bon, l'affaire est convenue ; on arrive aux affiches, aux bans, et puis voilà monsieur qui demande un délai ; je lui demande s'il se moquait de moi ; je conte la chose à Athalie qui se met à verser des larmes grosses comme des mirabelles. Monsieur ne veut rien entendre et finit par dire : "Eh bien ! il n'y a rien de fait". Là-dessus il s'en va et ne revient plus.

Ayant un autre jeune homme qui m'avait demandé la main d'Athalie, mais qu'elle ne pouvait pas le sentir, je me dis : elle l'épousera par rage, et effectivement, elle me dit qu'il vienne, mais que ça marche tout de suite. Je lui dis de venir, il vient ; on les raffiche ; tout est convenu ; v'lan ! voilà monsieur Pumerol qui revient ; il m'offre un petit verre et me demande de rarranger son mariage ; moi, je ne voulais pas ; voyant qu'avec un seul petit verre, n'y avait pas moyen, il en fait venir un autre ; finalement, je dis ça à Athalie ; la voilà dans une foie qu'on n'avait jamais rien vu de pareil depuis François Ier, qu'elle dit à l'autre : j'en suis bien fâchée, mais je vous épousais de rage ; du moment que mon ancien futur revient, vous comprenez.....Bon ! voilà ce malheureux qui s'en va vexé.....vous pensez ; finalement l'affaire se rabiboche avec M. Pumerol, on recommence les affiches, les bans, et quand je crois que cette fois c'est pour de bon, il vient et me demande un délai. Monsieur ! je me mets dans une de ces colères.....Vous en aurez fait autant à ma place. Si on ne me l'avait pas fait de mes mains, j'en aurais fait une bouillie. J'étais comme fou.

M. le président.—C'est bien, asseyez-vous.

Leprince.—C'est pas tout ; j'ai retourné chercher l'autre ; il n'a jamais voulu recommencer.

Le Tribunal le condamne à huit jours de prison.

Pumerol.—Pére Leprince, voulez-vous cette fois.

M. le président.—Allez causer de cela dehors.

Leprince.—Si c'est pour vous moquer de moi.

Pumerol.—Allons boire une bouteille de bordeaux.

Leprince sort sur un geste indigné, qui certainement signifie :

Cachez ce vin que je ne saurais boire.

UN NEGRE BLANC !

On cite toujours le merle blanc, comme s'il n'existait pas ; mettons que l'espèce en est rare, soit ; mais introuvable, non, et la preuve, c'est qu'on en a vu procédés ; mais tout ça, c'est là faute de mes chevaux ; que le cheval, c'est le bestial le plus bête de la créature humaine ; que l'oie, auprès du cheval, est un académicien ; c'est si tellement cornichon, des chevaux, que les miens en avaient devant eux qui allaient à droite ; d'autres se seraient dit : "Tiens, ils vont à droite, pourquoi donc que je vas à gauche ?"

M. le président.—Allons, en voilà assez.

Tourneuol.—Je me tais, mon président ; mais je suis connu pour aller toujours à droite.

Le Tribunal le condamne à huit jours de prison pour le délit, et 5 francs pour l'ivresse.

Tourneuol (qui paraissait en état de liberté) veut se retirer, mais il tourne à droite et se trouve arrêté par le banc des prévenus.

"Tenez, dit-il, encore une preuve ! Vous voyez, pour sortir, il faut que je tourne à gauche, je vas à droite, c'est ma nature."

LE FIANCÉ DE MLLE LEPRINCE.

Voltaire, qui a raillé tant de choses, ne pouvait pas épargner l'institution du mariage, et il a fait : "C'est une chose si grave (a-t-il dit) qu'il n'y a pas trop de toute la vie pour y songer."

C'est ainsi qu'il est resté garçon.

M. Pumerol qui, d'ailleurs, n'a que celle du commun avec Voltaire, paraît croire, lui aussi, qu'on ne saurait trop réfléchir avant de s'engager dans des liens indissolubles ; il a peut-être raison, mais où il a eu absolument tort, c'est de se faire ce sage raisonnement après avoir demandé Mlle Athalie Leprince en mariage, laquelle en a accepté son cœur, sa main et son nom ridicule, mais sans fâche.

Et puis, au moment de réaliser les projets matrimoniaux, Pumerol s'est appréciablement refroidi ; le futur beau-père, les des tergiversations de son futur gendre, et doué d'un tempérament apoplectique, a fait le contraire, il s'est échauffé ; de telle sorte qu'un beau jour il a voulu lui casser les reins, et que les voilà tous deux en police correctionnelle.

M. Pumerol lève la main pour prêter serment, puis la met dans son gilet, et, après ce geste familier à Napoléon le Grand, il expose sa plainte, sans rappeler en rien les quarante siècles qui du haut des Pyramides contemplaient l'armée du héros.

Il nous apprend d'abord qu'il est sculpteur de talent, bien qu'inférieur à Michel Ange : c'est même là, ajoutait-il, ce qui avait plu beaucoup à Mlle Leprince, qui a les goûts artistiques, et à son père qui, étant entrepreneur de bâtisses, voyait, dans un gendre comme moi, l'occasion de façades et caryatides supérieures à ce que font d'habitude ses confrères.

Leprince (d'une voix aigre à hérisser un bonnet à poil)—M'avez-vous, oui-ou non, demandé ma fille en mariage ?

M. Pumerol.—Z-ou non serait contraire à la vérité, autant qu'il l'est à la grammaire ; il est patent et indiscuté que j'ai sollicité l'honneur de votre alliance.

Leprince (daté)—L'honneur était pour moi, monsieur Pumerol.

M. Pumerol.—Je n'ai pas voulu dire autre chose, monsieur Leprince.

Leprince.—Je vous en remercie.

M. Pumerol.—Il n'y a pas de quoi.

M. le président.—Voyons, assez d'assaut de politesses. (Au prévenu). Reconnaissez-vous avoir frappé le plaignant ?

Leprince.—Me permettez-vous de dire la raison pour laquelle ?

M. le président.—Vous reconnaissez le fait, bien ; expliquez-vous.

Leprince.—Monsieur, j'ai une fille, mon Athalie, une perle qui mérite qu'un mari fasse son bonheur.

M. Pumerol.—C'est justement parce que je voulais faire son bonheur et le mien que je me disais toujours : Attendons encore pour savoir si c'est réellement une perle, comme le sont toutes les filles à marier.

Leprince (du ton de quelqu'un qui s'est touché une mauvaise dent). Il en doute !

M. Pumerol.—Je n'en doutais pas ; j'attendais pour être plus sûr, voilà tout.

M. le président.—Mais arrivons donc aux coups.

M. Pumerol.—J'ai été huit jours au lit ; voilà le certificat de mon médecin.

M. le président.—Enfin, à quel propos ?

Leprince.—Comment, monsieur ! vous un individu qui me sollicite la main de ma fille, j'en parle à Athalie qui n'a jamais eu tant de plaisir ; alors je dis à M. Pumerol : "Voyez-le ! vous lui

Un libraire venait de monter boutique, et il se disait à part lui :

Je ferai une fortune rapide, car j'ai mon système et il réussira, je l'espère. Le voilà donc qui lance partout ses prospectus, en promettant de donner à chaque livre qui lui conviendra le mieux. Attiré par cette annonce séduisante, un bourgeois fort lettré se présente à la merveilleuse libraire. Il trouve le libraire occupé à classer ses ouvrages.

—Monsieur, lui dit-il en entrant, j'ai lu dans votre prospectus que vous pourriez donner à chacun le livre qui lui convient le mieux. Pardonnez moi indiscrétion ; mais comment obtiendrez-vous cet heureux résultat ?

—Rien de plus facile, monsieur.

—Et comment ferez-vous ?

—Voici ce que je ferai : J'offrirai un livre à chacun selon sa condition et ses goûts. Ainsi aux buveurs d'eau, j'offrirai Boileau ; aux herboristes, Racine ; aux porteurs d'eau, La Fontaine ; aux bergers, Lavallée ; aux chanteurs, La Harpe ; aux vignerons, Delavigne ; aux soldats, Descamps ; aux faiseuses, Briquet ; aux malades, Beautin ; aux coiffeurs, Barbier ; aux étourdis, Lesage ; aux artistes, Le Beau ; aux joueurs, Descartes ; aux blanchisseuses, Cuvier ; aux gens pressés, Courrier ; aux riches, Châteaubriand ! aux maréchaux, Desforges ; aux meuniers, Desmoulins ; aux bouchers, Lebœuf ; aux charcutiers, Cauchon, etc., etc.

Le bourgeois fut fort émerveillé de ce système inouï jusqu'alors ; toutefois, il n'acheta rien. On dit de plus que l'industrieux libraire fut trompé dans ses espérances et ne fit pas fortune. Il ne faut pas s'en étonner, et la raison la voici : C'est que personne n'aime à être traité comme il devrait l'être.

La comtesse de B..., qui est dame on trois fois majeure, à la baronne de Z... chez laquelle elle arrive pour dîner.

—Je vous prie de m'excuser, dit-elle en minaudant, de me présenter dans ce négligé. Je ne mais attardée à ranger, à écrire, et je n'ai pas eu le temps de faire de toilette.

La baronne, avec son sourire le plus vénimeux :

—Consolez-vous, chère amie... vous n'en avez plus besoin !

Le Député et l'Echo :

—Si je te parle, Echo, de toi serais-je oui ?

—Oui.

—Comment m'a-t-on trouvé dans l'emploi des Solon ?

—Long.

—Comment donc voulait-on que fussent mes discours ?

—Courts ?

—Le *Siècle* a pourtant dit que je fus éloquent ?

—Grand ?

—Que dit-on de l'argent que l'on me fait toucher ?

—Cher.

—Pensez-tu que je sois regretté du vulgaire ?

—Guère.

—Renaîtrais-je de l'une, ainsi que le Phénix ?

—Nix.

Une femme fut condamnée à avoir la langue coupée ; au moment où on allait l'exécuter, elle s'écria :

—Coupez-moi plutôt la tête.

Quelle concision !

Un rédacteur du *Charivari*, voyageant dans le Midi, y a remarqué l'enseigne suivante sur la porte d'un coutelier :

Aux ciseaux neufs !

Une menuisière s'extasie devant les diamants d'une châtelaine.

—Que c'est beau ! Et ça vous a dû coûter cher, n'est-ce pas, madame ?

—Très cher, des prix fabuleux.

—Et combien ça vous rapporte-t-il ?

—Mais rien du tout ; au contraire ces pierres me coûtent toujours quelque chose chaque hiver pour les faire nettoyer, remonter.

—C'est drôle, on n'est pas comme les mauvaises ; je n'en ai que deux : elles me viennent de mon père, et elles me rapportent joliment..

—Vraiment, interrompit la châtelaine, et comment les nommes-vous ?

—Dam ! c'est les deux pierres de mon moulin, répondit la paysanne avec un sourire empreint de franchise et de raillerie.

Il y a quelques jours, dans une ville française, on procédait à l'examen des candidats au volontariat d'un an, examen qui porte, selon le désir préalablement exprimé par les jeunes gens, sur les matières spéciales au commerce ou à l'industrie, ou à l'agriculture, ou plus des matières générales.

—Monsieur, dit un des examinateurs au candidat en sa présence, qu'est-ce qu'une racine carrée. Je vous prie ?

—Pardon, fait le candidat, mais je ne me présente pas pour l'agriculture, moi ! Je suis pour l'industrie !

Un voyageur de commerce, ayant parcouru une partie de la France et de l'étranger, a rapporté les objets suivants. Un habit taché de *vin*, —une paire de souliers à double semelle de *Liège*, —un mouchoir de *Tulle*,—un tablier de *Bonne*,—une boîte de *Gand*,—un pistolet de *Tyr*,—une bouteille de *Rome*,—une chaîne de *Cannes*,—un pot de *Gray*,—un couvert d'*Etain*,—un collier de *Reims*,—une échelle de *Moulins*,—une culotte de *Pau*,—un bonnet de *Nuits*,—un lit de *Caen*,—un livre de *Metz*,—un pâté de *Foie*,—un sac de pastille de *Nantes*,—une malle pleine de *Romans*, laquelle était arrivée vide de *Sens*.

Un monsieur donne un coup de pied dans le....dos d'un jeune domestique nègre :

—Je t'ai déjà défendu de m'appeler *maître*. Apprends que tous les hommes sont frères, animal !

Le *Siècle*, malgré ses fières allures, servait dernièrement de jouet à la foule d'une plaisante manière. Un bon prêtre passait fort paisiblement par la rue Rossini, lorsqu'un chien, qui vaquait par là, pour ses affaires probablement, l'avise et le salue de ses aboiements. Ils de la parole la bête passe à l'acte, et, au bout d'une minute, elle avait bel et bien enfoncé ses crocs dans la soutane.

—Oh ! oh ! s'écrie l'abbé, sans se déconcerter, non lisons donc le *Siècle*, mêmi ami !

Les passants accueillirent, avec des éclats de rire, ce mot qui a fait fortune dans Paris.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 20 juin 1885

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$ 740,034 00	$31,592 00
Même temps la semaine dernière.	795,998 00	124,750 00

ARGENT AMÉRICAIN.

Argent américain (trade dollar)	79⅞c
Prix de l'argent en lingots à Londres	49 3/16d

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	83	
Pièces de 5 francs	30 à	
Pièces de 20 francs	$3,80 à	3,90
Souverains	4,80 à	4,95
Pièces de 5 thalers	7,60 à	
Doublons espagnols	15,40	
Doublons patriotes	15,25	
Doublons mexicains	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicains	19,40 à	
Or de l'Amérique du Sud	90c par	par
20 marcs prussiens	4,90 à	4,74
Or de la Californie	7 à 0	0
Or américain, poids léger	95 à	97
Or américain, nouveau	5 00 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

L'argent continue à être en demande modérée mais toujours en quantité considérable et facile. Prêts sur demande : aux banques 5 pour cent ; en dehors des banques, 3 à 4 pour cent.

Les taux d'escompte par an sont comme suit :

Papier de commerce exceptionnel	8 pour cent
Prêts sur garanties collatérales	5 à 7 "
Hypothèques A1	7 à 8 "

CHANGE.

LE STERLING est calme.

Commencement de saison A1 clean.

Traites de banques..... 483½ à 484½

Traites de banques..... 485 à 486

Les FRANCS sont raides.

Traites de commerce..... 5.21⅞ à 5.21⅝

Traites de banque..... nom.

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.

Traites de commerce à $1 50 de prime.

Les banques tirent des chèques à $2 50 de prime par $1.000.

VALEURS DIVERSES.

Voici les dernières cotes courantes recueillies de diverses sources authentiques

	Offre	Demande
U S 4 0/0 bd		
" 4 0/0 reg	125	

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureau à 11 A. M.

37 actions de la National Band.....

16 actions du N O Insurance Co..... $ 22½

Au-dehors de la Bourse.

	Hier	
5 actions du Hibernia Insurance Co		$100½
70 actions de la Jackson Manufg Co		$ 22½

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur	Offre	Demande
Banques.			
Canal & Banking Co	100	125	128
Citizens	100	124½	50
German National	100	125	140
Germania Savings	100		
Hibernia National	100		
Louisiana National	100	112½	115
Metro. Loan & Savings	100		116½
Mutual National	100		118
N O National	100		
People's	50		51½
State National	100		
Union National	100	105½	108
Whitney National	100		
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	77	84
Factors and Traders Ins	100	84½	90
Firemen's	50		
Germania Ins Co	100		
Hibernia Ins	100	100	108
Home Ins	40	24½	29
Home Ins	100		
Lafayette	50		
Merchants Mutual	100	55	74
Mechanics and Traders	100	102	110
N Orleans Ins Ass	30	23½	24½
N Orleans Ins Co	50	35	36
People's Ins	25		22
Sun Mutual Insurance	100	110	120
Southern Ins Co	100	82½	86
Textonia	100		130
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	95	
Crescent City	100	82	85
Canal and Clairborne	100		
New Orleans City	100	98	97½
Orleans	50	40	42
St Charles Street	50		
Actions diverses.			
Bienville Oil Works	100	55	70
C C Sugar Refinery	100		
C C Slaughtering	50	32½	
Imp Boeuf Warehouse	100		
Jaffar City Gas Light Co	100		
Louisiana Ice Manfg Co	100	22½	25
La State Lottery Co	100		
La Oil Co	100	34	
Mississippi Valley Ass	100		105
N O Gas Light Co	100	69	72½
N O Waterworks Co	100	47½	49
Planters' Teas'ol Oil Co	100		
Sugar Shed Co	100	45	
Sout ern Mfg & Export Co	100		
Southwestern Rail Exp	100		
Tri tic Light Co	100	64	78
Bons d'Etat.			
Louisiana 4s		64½	66½
" 7s (Baby bonds)		46½	51
Bons de ville.			
Premium Bonds		84½	85½
French Quarter annuler		169	
Privilege on Premiums			
City 7s			
Consolidated 6s			
" Freeman		101½	102½
Consolidated Extended			
" Freeman		101	102½
Extended 6s		94½	
Railroad			
Waterworks			
Park			
City 6 0/0 certificates		94½	96
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		97½	99
Bons divers.			
Canal & Claib RR 1st mort			
New Orleans Nt Louis & Chicago RR			
Jackson RR 1st mort		106½	108½
Jackson RR 2d mort. coup		116	120
Jackson RR 2d mort. debt		114½	
Morgan's L & T 1st gold mort		90	
N O Pacific RR 1st mort		50	
St Charles Hotel 1st mort		105	110
Crescent City 1st		108½	110
N O City RR Consol			
St Charles St RR 1st mort. 15 yrs		104	
N O Waterworks 1st mort			
La Ice Mfg Co 1st			
Lake S. Cotton Press mort			
Certificats et Warrants.			
State Warrants (unsti. 1884)			
State Warrants (ordin. 1884)		50	
do do do 1885		83	
Police Cts			
School Cts			
City Scrip, old		71	
" new		48½	55
Jan. In. Cts on State Consols			
Cts dmis en vertu de l'acte 93 de 1880		50	64
Unpaid State Coupons No 1 (janv. 1 1880)		12	
Unpaid State Coupons prior to No 12		25½	
Unpaid City Coupons			
Half unpaid City Coupons			
State School Warrants			

1 Avec dividende 2 Sans dividende
3 Avec coupon 4 Sans coupon.
5 Crossman & Leeds 6 New Stock.

*Pour moins de $4,000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches, et nos statistiques de coton nous viennent du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHÉ DE LA NLLE-ORLEANS.

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 2250 balles, comprenant 400 balles après 2.30 p.m. hier.

Le marché est stable.

Les cotons tachés sont de ¼ à ⅛c plus bas que les cotons blancs.

Délivré sur contrats, — balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7 9/16	7 9/16	7⅞
Ordinary	8 9/16	8 9/16	8⅞
Good Ordinary	9 9/16	9 9/16	9⅞
Low Middling	9 13/16	9 13/16	10
Middling	10	10	10¼
Good middling	10¼	10¼	10 7/16
Middling Fair	10⅝	10⅝	10⅞
Fair	10 15/16	11 15/16	11 3/16

FUTURS.

Stables.

Juin 10.00 à 10.02 ; juillet 10.04 à 10.06 août 10.10 à 10.11, septembre 9.74 à 9.75, octobre 9.54 à 9.55, novembre 9.49 à 9.50, décembre 9.52 à 9.53 ; janvier 9.63 à 9.64, février 9.75 à 9.76, mars 9.87 à 9.89.

Les ventes comprennent 10.000 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui à midi le middling était coté à la Nouvelle-Orléans à 10 ; à Galves ton à 10⅛ ; à Mobile 10 ; à Savannah 10 3/16 ; à Charleston à 10⅛ ; à Wilmington à 10⅛ ; à Norfolk à 10⅛ ; à Baltimore à 10⅜ ; à New York à 10 7/16 ; à Boston à 10⅜ ; à Philadelphie à 10 13/16 ; à Memphis à 10⅛ ; à Augusta à 10⅛ ; à Cincinnati à 10⅛ et à St Louis à 10⅜.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Stable.

Cotes : Ordinary 8 3/16 ; Good Ordinary 9 7/16 ; Strict Good Ordinary 9 13/16 ; Low Middling 10⅛ ; Middling Uplands 10 7/16. Middling Orleans 10 9/16 ; Middling Texas 10 9/16.

FUTURS

Calmes.

Juin 10.28 à 10.30, juillet 10.29 à 10.30, août 10.38 à 10.39, septembre 10.17 à 10.18, octobre 9.97 à ——, novembre 9.87 à décembre 9.84 à ——, janvier 9.96 à 9.97, février 10.06 à 10.08, mars 10.18 à 10.19, avril 10.20 à 10.30.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,812,193 balles, même temps dernière, 1,510,934 balles, à tous les ports des Etats-Unis, 4,703,999 balles, même temps l'année dernière, 4,728,458 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,303,559 balles, même temps l'année dernière, 1,420,835 balles, de tous les ports des Etats-Unis, 3,717,617 balles, même temps l'année dernière, 3,873,993 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 57,108 bal